

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE238

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Chiche, M. Nadot, Mme Six, M. Clément,
Mme Zannier, M. Gouttefarde, M. Benoit, M. Perrot, Mme Lazaar, Mme Krimi, M. Orphelin,
M. Taché, Mme Cariou, M. Villani et Mme Forteza

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la deuxième phrase de l'alinéa 38, après le mot :

« humains, »,

insérer les mots :

« aux droits de l'enfant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire des droits de l'enfant une priorité transversale du projet de loi de programmation lutte contre les inégalités mondiales.

Il est issu d'une proposition du Groupe Enfance et UNICEF France.